

Revue Cedoua

Anée 2026 – n.º 52

La Revue du Cedoua (RevCedoua), publiée en format numérique et en libre accès, est éditée annuellement par le Centre d'Études de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement de la Faculté de Droit de l'Université de Coimbra. La Revue est consacrée à la publication de travaux scientifiques originaux, de nature juridique ou interdisciplinaire, reflétant des recherches avancées sur des questions relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à l'environnement, contribuant à l'identification et à la proposition de solutions à des problèmes pertinents dans ces domaines.

Dans le respect des principes d'impartialité et de rigueur scientifique et juridique, la RevCedoua sélectionne des textes rédigés en portugais, en anglais, en espagnol ou en français, émanant de professionnels, de chercheurs ou d'universitaires travaillant sur ces thématiques dans leurs domaines de spécialisation respectifs. La Revue publie trois types de contributions scientifiques : des articles doctrinaux, des commentaires de jurisprudence et des recensions bibliographiques. À travers un processus exigeant de sélection et d'évaluation scientifique des contributions publiées, la RevCedoua vise à promouvoir l'élargissement des frontières du savoir dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement.

Appel à contributions :

Dignité écologique, territoriale et urbaine

Au fil des siècles, l'importance du concept juridique de dignité s'est progressivement accrue, au point de devenir presque omniprésente dans les constitutions et dans les instruments juridiques internationaux de protection des droits de l'homme.

Dans le contexte de la triple crise planétaire — changement climatique, érosion de la biodiversité et augmentation de la pollution — conjuguée à l'intensification des inégalités territoriales et urbaines, la dignité acquiert de nouvelles significations et une importance juridique accrue pour la gouvernance et la prise de décision. Désormais, la dignité émerge comme une limite fondamentale qui restreint tant l'intervention abusive que la négligence institutionnelle dans le cadre des politiques environnementales et urbanistiques.

Dans un contexte marqué par l'urgence climatique et les déplacements de populations ; par la pression urbanistique et la persistance de la ségrégation sociale et spatiale ; par la transition énergétique et la mise en œuvre de mégaprojets d'énergies renouvelables, générateurs de conflits et d'inégalités territoriales ; ainsi que par la gouvernance numérique urbaine, comportant des risques de surveillance de masse, de restriction des libertés et d'exclusion technologique dans les smart cities, la complexité décisionnelle s'intensifie et s'aggrave, tandis que les indécisions se multiplient. La vulnérabilité devient de plus en plus la règle et non l'exception. En réponse, la dignité écologique, urbanistique et territoriale joue un rôle central

dans l'orientation, la coordination et la promotion des transitions vers la durabilité, ainsi que comme critère normatif guidant l'action publique.

En période d'urgence, la dignité est bien plus qu'un engagement éthique inspirant le droit et la gouvernance environnementale, territoriale et urbaine. Elle constitue un principe juridique fondamental qui façonne les droits et les devoirs, les charges et les attentes, les pouvoirs et les responsabilités.

La réflexion sur la dignité écologique, urbanistique et territoriale vise à soutenir des solutions de gouvernance justes et transformatrices afin de restaurer et de maintenir des écosystèmes, des villes et des territoires DIGNES.

Dans ce contexte, le 52^e numéro de la Revue Cedoua entend contribuer à une réflexion approfondie, notamment autour des axes thématiques suivants :

(1) Dignité écologique et droit

- La dignité écologique en tant que catégorie juridique : fondements, portée et limites
- Relations entre la dignité de la personne humaine, la protection de l'environnement et les droits des générations futures
- Dignité écologique, justice environnementale et principe de durabilité
- La dignité écologique dans le constitutionnalisme environnemental et le droit européen
- Nouveaux sujets de dignité écologique : la nature, les écosystèmes, les fleuves ou les entités territoriales
- La dignité écologique comme limite à l'inaction de l'État et comme référence pour les mesures de protection et de réparation

(2) Dignité territoriale et aménagement du territoire

- Dignité territoriale et cohésion territoriale : approches juridiques
- Territoires à faible densité, abandon territorial et justice spatiale
- Droit de rester, fonctions écologiques et sociales du territoire
- Aménagement du territoire et lutte contre les « territoires sacrifiés »
- Planification territoriale, politiques publiques et inégalités spatiales
- Dignité territoriale dans les contextes de transition énergétique et de grands projets d'intérêt public
- Échelles de décision et articulation multiniveau (locale, régionale, transnationale et globale)

(3) Dignité urbaine et durabilité sociale

- Dignité urbaine et droit à la ville
- Durabilité sociale dans la planification urbaine
- Inégalités d'accès aux biens écologiques urbains (espaces verts, mobilité, qualité environnementale)
- Gentrification verte, urbanisme durable et exclusion sociale
- Logement digne, efficacité énergétique et justice urbaine

- Vulnérabilité urbaine et dignité dans les scénarios d'urgence climatique (vagues de chaleur, inondations, îlots de chaleur, risques technologiques)

(4) Planification, gouvernance et décision publique

- La dignité comme critère juridique de la décision administrative en matière territoriale et urbanistique
- Évaluation des impacts sociaux et territoriaux des politiques environnementales et urbanistiques
- Gouvernance multiniveau, dignité et justice territoriale
- Le rôle des instruments de planification dans la mise en œuvre de la dignité écologique, territoriale et urbaine
- Temporalités de la dignité : décisions stratégiques, mise en œuvre, suivi, amélioration et réparation
- Mécanismes de participation du public, science citoyenne et transparence comme garanties de la dignité

(5) Perspectives critiques et interdisciplinaires

- Apports de la philosophie, de la géographie, de la sociologie ou de l'urbanisme au concept juridique de dignité territoriale
- Tensions entre efficacité écologique, compétitivité territoriale et dignité
- Dignité, planification et utopie : quels futurs territoriaux ?
- Cartographies de la dignité : identification des points critiques écologiques, urbains et territoriaux
- La dignité comme argument juridique : potentialités et limites dans le contentieux climatique, environnemental et urbanistique

Cet appel à publication de la Revue Cedoua (RevCedoua) acceptera des textes pour les sections suivantes :

(1) Articles complets : textes doctrinaux et/ou théorico-pratiques originaux, d'environ 6 000 mots, soit environ 9 à 10 pages (espaces et références bibliographiques inclus), à caractère juridique ou interdisciplinaire, reflétant une recherche avancée sur des questions liées à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à l'environnement, et contribuant à l'identification et à la proposition de solutions aux problèmes pertinents dans ces domaines.

(2) Recensions : textes d'environ 1 500 mots, soit environ 2 à 3 pages (espaces et références bibliographiques inclus), portant sur des ouvrages monographiques récents, à caractère juridique ou interdisciplinaire, publiés de préférence en langue étrangère, et abordant une ou plusieurs des trois thématiques suivantes : aménagement, urbanisme ou environnement au sens large. La recension doit débiter par une description physique de l'ouvrage, accompagnée d'un résumé de ses principaux aspects, pouvant inclure ou non une brève note biographique de son auteur, ainsi qu'une appréciation critique de la part de l'auteur de la recension.

- (3) Commentaires jurisprudentiels :** textes d'environ 3 000 mots, soit environ 4 à 5 pages (espaces et références bibliographiques inclus), analysant des décisions judiciaires ou administratives, nationales ou internationales, pertinentes dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement. L'analyse doit aller au-delà de la simple exposition des faits et de la motivation juridique, en offrant une réflexion critique sur les impacts normatifs et pratiques de la décision. Le commentaire doit inclure : (a) contextualisation : présentation du cas et cadre juridique ; (b) discussion juridique : identification de la question centrale, des controverses sous-jacentes, de la solution adoptée, analyse détaillée des arguments juridiques avancés par les juridictions et leur compatibilité avec le droit en vigueur et la doctrine applicable ; (c) appréciation critique : accord ou désaccord, évaluation des impacts de la décision sur l'ordre juridique et les pratiques urbanistiques et environnementales, en tenant compte des précédents et des tendances futures ; (d) conclusion : synthèse des principaux points analysés, accompagnée de réflexions ou propositions.

Les personnes intéressées à soumettre un travail doivent envoyer, **avant le 15 mars 2026**, un **résumé de leur proposition (article, commentaire jurisprudentiel ou recension) de 250 mots maximum**, accompagné d'une brève note biographique de 150 mots maximum par auteur, incluant l'affiliation institutionnelle et l'ORCID (<https://orcid.org/register>).

Les auteurs des propositions retenues seront notifiés jusqu'au 15 mars 2026, et devront soumettre leurs travaux complets d'ici le 15 juin 2026. L'acceptation finale sera confirmée à l'issue du processus d'évaluation par les pairs

Dates importantes jusqu'à la publication du numéro 52 :

Date	Action
15/03/2026	Soumission des résumés
25/03/2026	Notification des résumés acceptés
15/06/2026	Date limite de soumission des textes complets
05/09/2026	Délai pour la conduite du processus de révision
15/09/2026	Notification des textes complets acceptés
30/09/2026	Délai pour corrections et ajustements éventuels
31/10/2026	Prévision de finalisation de l'édition

Règles pour la soumission des résumés :

- La proposition d'article original à développer doit être résumée dans un résumé de 250 mots maximum, en police Times New Roman, taille 10, avec interligne de 1,5.
- Le titre ne doit pas dépasser 100 caractères, et doit figurer au-dessus du résumé, en police Times New Roman, taille 14.
- Au-dessus du titre, l'auteur doit indiquer s'il s'agit d'une proposition pour un article doctrinal, un commentaire jurisprudentiel ou une recension.
- Le(s) nom(s) de l'auteur (des auteurs) doit (doivent) apparaître sous le résumé, accompagné(s) d'une brève note biographique de 150 mots maximum par auteur, incluant l'affiliation institutionnelle et l'identifiant ORCID (<https://orcid.org/register>).

- e. Les résumés, tout comme les textes complets (articles, commentaires jurisprudentiels ou recensions), peuvent être rédigés en portugais, anglais, espagnol ou français.
- f. Les résumés doivent être soumis jusqu'au 15 de mars 2026, peut être adressée par e-mail à : rcedoua@fd.uc.pt.

Regras para a posterior submissão dos trabalhos completos, após aceitação dos resumos:

- a. Les auteurs des résumés acceptés devront soumettre leurs textes complets, dans un fichier anonyme (ne permettant pas l'identification de l'auteur), jusqu'au 15 de juin 2026 via la plateforme Impactum de l'Université de Coimbra (<https://impactum-journals.uc.pt/index.php/revcedoua>).
- b. Les textes soumis doivent être originaux ou non intégralement publiés ailleurs.
- c. Les textes doivent respecter les longueurs suivantes : environ 6 000 mots pour les articles complets, 1 500 mots pour les recensions, et 3 000 mots pour les commentaires jurisprudentiels, espaces et références inclus.
- d. Rédaction en portugais, anglais, espagnol ou français.
- e. Présentation dans un fichier éditable (.doc/.docx/.odt/.txt), avec une mise en forme uniforme, de préférence en police Times New Roman, taille 10, interligne de 1,5 pour le corps du texte, et interligne simple pour les notes de bas de page. Les quatre marges doivent être de 2,5 cm, sur format A4.
- f. Les titres et sous-titres doivent être rédigés en minuscules, et être présentés au minimum en deux langues (portugais et anglais), ou en trois langues si le texte est rédigé en espagnol ou en français.
- g. Inclusion d'un résumé jusqu'à 250 mots, rédigé dans la langue du texte, en portugais et en anglais, ainsi que 5 mots-clés.
- h. Les références bibliographiques doivent être présentées comme suit : Nom de famille, Prénom, titre de la publication, lieu, éditeur, année. En cas de publication périodique et/ou de fascicule, la date de publication doit également être indiquée.
- i. L'inclusion des références bibliographiques en note de bas de page dispense de l'ajout d'une bibliographie finale.
- j. Envoi d'un fichier séparé contenant le titre du texte et les informations complètes de l'auteur (des auteurs), sur maximum 5 lignes par auteur (nom, affiliations, e-mail, ORCID). Des modèles (templates) pour le texte complet et la fiche d'identification seront transmis aux auteurs sélectionnés.

La Revue Cedoua ne facture aucun frais de traitement ou de publication des articles.

Les textes sont de la seule responsabilité de leurs auteurs.

Toute question peut être adressée par e-mail à : rcedoua@fd.uc.pt.